DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Vendredi 18 novembre 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022040

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bonot Anne-Marie, Buchon Christine, Croxo Charles, Croxo Stéphanie, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Ozil Cyril, Recht Caroline

Absents : Sébastien Bourguet (procuration à Eric Lafont), Jean-Luc Sauvayre (procuration à Jean-Michel Laine), Sylvain Ozil

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 10

Date de la convocation : 09 novembre 2022
Date d'affichage : 09 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022
Reçu en préfecture le 24/11/2022
Affiché le 25/11/2022
ID : 030-213001092-20221118-DE2022040-DE

Objet de la délibération : Etat d'assiette et destination des coupes de bois

Le Conseil Municipal d'Euzet,

Cette délibération annule et remplace la délibération 2021004 du lundi 11 janvier 2021.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;
Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant :

☑ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 18 novembre 2022 pour l'exercice 2021-2022,
avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

☐ Le programme pluriannuel de coupes pour la période 20.....- 20.....,
(Case à cocher si un tel document a été produit à la commune)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) **ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021-2022, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

Parcelle (UG)	Type de coupe[a]	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
18+19+30	régénération	600	14	non	
29	régénération	600	14	non	

Envoyé en préfecture le 24/11/2022
Reçu en préfecture le 24/11/2022
Affiché le 25/11/2022
ID : 030-213001092-20221118-DE2022040-DE

2) DECIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2021-2022, ainsi que des modalités de leur commercialisation

2A. VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS SUR PIED

	Choix Destination - Mode de vente *[Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie…) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]*		
Parcelle (UG)	3A3 Délivrance*	3A4 Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	3A5 Autre choix (*A préciser*)
18+19+30		OK	
29		OK	

3) DONNE POUVOIR à Mr le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 5.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			